

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 JANVIER 2024**

Délibération n°

2024004

Date de convocation : 26/01/2024

Date d'affichage : 02/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 janvier 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRÉSAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RÉCART Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET dit BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TRÉMOUILLE.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à Arnaud PAVLOVSKY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°4 : Renouvellement de la convention de
participation pour la mise à disposition d'agents
municipaux et de matériel au bénéfice du SIVOM
Arbonne-Arcangues-Bassussarry**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le S.I.V.O.M Arbonne Arcangues Bassussarry assure la gestion et le développement des infrastructures sportives du stade Mendibista.

Afin de mener à bien les travaux d'entretien et de petite maintenance des terrains et des bâtiments et dans un souci de mutualisation des moyens humains et techniques, les agents municipaux de Bassussarry interviennent tout au long de l'année sur site pour le compte du SIVOM qui ne dispose pas de salariés et d'équipements.

Cette mise à disposition de personnel et de matériels a été encadrée via une convention qui en fixe les modalités techniques, financières et administratives de ce partenariat.

Cette convention, signée pour 3 ans (2021-2022-2023), est arrivée à son terme. Il convient donc de la renouveler, dans les mêmes conditions.

Aussi Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le SIVOM Arbonne Arcangues Bassussarry relative à la mise à disposition d'agents et de matériels de la commune de Bassussarry, pour l'année 2024, renouvelable par tacitement deux fois.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications fournies,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire de Bassussarry à signer la convention de partenariat avec le SIVOM Arbonne-Arcangues-Bassussarry.

Fait à Bassussarry, le 30 janvier 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

